

## INSCRIPTION EN 2<sup>ND</sup>E PROFESSIONNELLE et 1<sup>È</sup>RE ANNÉE DE CAP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 DÉPARTEMENT DU RHÔNE

### • POUR LES ÉLÈVES NON AFFECTÉS PAR AFFELNET :

Le représentant légal s'adresse au **collège d'origine de l'élève** ou au **CIO de son secteur** afin de formuler de nouveaux vœux au dernier tour : attention les vœux doivent être saisis du 6 septembre 2018 10h au 7 septembre 2018 18h.

### • POUR LES ÉLÈVES EMMÉNAGEANT APRÈS LE 29 JUIN 2018 :

Le représentant légal s'adresse à la **DSDEN du Rhône** avec les pièces justificatives suivantes :

- Une **demande écrite** datée et signée des représentants légaux expliquant la situation en indiquant pour l'élève son nom, prénom, date de naissance, adresse, classe et spécialité demandées, le numéro de téléphone et l'adresse mail des représentants légaux.
- une copie entière du livret de famille
- Les **trois derniers bulletins trimestriels / bilans périodiques** de l'année 2017/2018
- Le **courrier d'affectation** de l'enfant en lycée professionnel dans son académie d'origine (si une affectation a été prononcée dans son académie d'origine). Si l'élève n'a pas obtenu d'affectation, la fiche dialogue de l'année 2017-2018 sur laquelle figure la décision d'orientation
- Deux **justificatifs de domicile dans le département du Rhône\***. Une attestation d'hébergement chez un tiers n'est pas acceptée comme justificatif de domicile.
- Si les parents sont séparés : une copie du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant délivré par le juge aux affaires familiales.
- Si l'enfant est pris en charge par un tiers : une copie du jugement de délégation d'autorité parentale délivré par un juge aux affaires familiales.

\* 2 Justificatifs de domicile **de moins de 3 mois au nom du représentant légal :**

- une quittance de loyer émise par une société immobilière (les autres quittances ne sont pas prises en compte)
  - ou un relevé de charges de copropriété
  - une facture d'énergie (EDF, GAZ) ou d'eau, ou un échéancier des paiements
  - dans le cas d'emménagements récents : le contrat de location (bail complet daté et signé) établi par une agence agréée, en cours de validité, ou l'acte d'achat du bien, daté et signé, avec la description de l'habitation. (Une attestation de proposition d'acquisition d'un bien n'est pas valable).
  - une facture d'ouverture de contrat d'énergie ou d'eau.
- Selon les situations, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

**DSDEN du Rhône**

Division des affectations des élèves - DAE 2

21, rue Jaboulay

69309 Lyon cedex 07

Courriel : [ce.ia69-dae@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-dae@ac-lyon.fr)

Site internet : [www.ac-lyon.fr/dsden69](http://www.ac-lyon.fr/dsden69)

Téléphone : 04 72 80 67 72